

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 mars 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

10 février 2026

Date de la réunion :

12 mars 2026

L'An deux mil vingt six **le 12 mars à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

Titulaires excusés : Michèle GAUTHIER, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, François FROMET, Corinne GARCIA

Suppléants : Philippe COLART, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, José ABRUNHOSA, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES

Pouvoirs :

Annick BARRÉ a donné pouvoir à Alain GOUTX
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Thierry BENOIST

N°11.2026

Joël DEBUIGNE été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

**Application du Règlement
Général Européen de
Protection des Données
(RGPD) – Adhésion au
Groupement d'Intérêt Public
(GIP RECIA) pour le Centre de
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de Loir-
et-Cher (CDG 41) - Adhésion
annuelle 2026**

Le Président, M. Eric MARTELLIERE, précise aux membres du Conseil d'Administration, le cadre juridique d'intervention dans lequel le Centre De Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher s'inscrit afin d'atteindre un niveau élevé de conformité avec la réglementation informatique et libertés :

- le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles,
- le Code Général des collectivités territoriales
- la Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

.../...

- la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
- la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA,
- le Règlement Intérieur approuvé par le Conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA le 19 décembre 2023,

Afin de répondre aux prescriptions législatives et réglementaires, le CDG 41 a décidé par délibération n°19.2026 du 10 avril 2025 d'adhérer au GIP RECIA, opérateur public de services numériques, engagé dans la transformation numérique des communautés éducatives et des collectivités territoriales en région Centre-Val de Loire.

Cette contractualisation a donné droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés, et notamment à celui qui intéresse le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41), à savoir la prestation de service *Accompagnement juridique - Délégué à la Protection des Données (DPO)*.

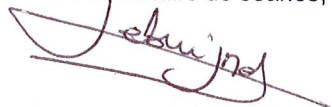
En l'occurrence, la contribution statutaire annuelle, au titre de l'année 2026, matérialisant l'adhésion du CDG 41 au GIP RECIA, s'élève à un montant de 500€.

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** la contribution statutaire annuelle, au titre de l'année 2026, matérialisant l'adhésion du CDG 41 au GIP RECIA, qui s'élève à un montant de 500€.
- **d'autoriser** le Président à inscrire au budget la dépense afférente,
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 mars 2026

Le secrétaire de séance,



Joël DEBUIGNE

Le Président,

Eric MARTELLIERE



Publié ou notifié le : 20 Mars 2026
Exécutoire le : 20 Mars 2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

